



ÊTRE OUVERTE

ANTENNES RELAIS A PROXIMITÉ DES ÉCOLES VAL DE BEAUTÉ L'ÉCHEC DE LA MÉDIATION • LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION • LES PROPOSITIONS DE L'AHCN

Lundi 14 février 2005, Bouygues Télécom a dû renoncer à la pose des antennes relais à proximité du groupe scolaire Val de Beauté du fait de la présence sur les lieux des riverains et des parents d'élèves

(Cf. Le Parisien - Édition Val de Marne - 15 février).



L'événement

Ils font barrage aux antennes-relais

NOGENT-SUR-MARNE

ILS NE VEULENT PAS d'antennes-relais à proximité des écoles et rien ne pourra les faire changer d'avis. Inquiets des conséquences sur leur santé de l'installation de deux antennes-relais par Bouygues Télécom, les riverains du quartier du Côteau de Nogent-sur-Marne restent déterminés à ne pas se laisser faire. Hier matin, au nom du principe de précaution, ils ont réitéré leur manifestation du 13 octobre et réussi une nouvelle fois à empêcher le début des travaux.

■ 7 heures. Une trentaine d'habitants sont sur le pied de guerre. Alertés vendredi de la date du début des travaux, la résistance s'est organisée pendant le week-end. « Nous sommes exaspérés de toujours être mis devant le fait accompli, explique Marc Azzi. Ils veulent installer deux antennes ici alors que nous sommes à 15 mètres des bords du hand-ball du gymnase Marty, à 30 mètres de la cour de récréation de l'école maternelle Val-de-Beauté et tout près du collège et du lycée Baudry. » Un camion-grue s'engage dans la rue François-Rolland mais les manifestants l'empêchent d'accéder à l'immeuble concerné. « Rebelle, ça ne marchera pas », soupire un employé de Bouygues Télécom.

■ 9 heures. Brandissant des affiches « Non aux antennes-relais. Oui au principe de précaution », un groupe de riverains vient chercher du soutien auprès des parents qui accompagnent leurs bambins à l'école maternelle. Succès mitigé. « Nous ne sommes pas des pros de la manif mais nous avons recueilli 400 signatures contre le projet, explique Astrid, 35 ans. Il y a 2 500 élèves ici, de la maternelle au collège. »

■ 10 heures. Arrivée de la responsable des services d'hygiène de la mairie qui propose aux manifestants de rencontrer le maire à l'hôtel de ville. Les riverains refusent de quitter la rue. Les récriminations fusent. « On attend que le maire trouve un autre site moins sensible. Pourquoi ne pas installer ces antennes



NOGENT-SUR-MARNE, HIER MATIN. Pour la seconde fois en quatre mois, les riverains ont empêché l'installation de deux antennes-relais pour téléphones mobiles rue François-Rolland, à proximité des établissements scolaires. (R.P/D)

sur le toit de l'immeuble en construction situé à 50 mètres en contrebas et dont le constructeur n'est autre que Bouygues », propose Marc Azzi. La mairie peut-elle nous garan-

tir que ces antennes ne présentent aucun danger pour le public ? » demande Christophe.

■ 10 h 20. Le camion-grue rebrousse chemin mais les manifestants ne crient pas vic-

toire. Bouygues Télécom envisage d'interdire une action en référé afin de bénéficier du concours de la force publique pour débiter les travaux.

Julien Duré

LE TEMOIN DU JOUR

« Aucune concertation préalable »

CAROLINE NOUE, habitante de l'immeuble qui doit accueillir les antennes

CAROLINE habite au 2^e étage du 92, rue François-Rolland, soit dans l'immeuble même où doivent être installées les deux antennes. « L'opérateur a choisi cet emplacement car c'est le seul immeuble localisé du quartier, explique-t-elle. Le propriétaire a passé un accord avec Bouygues Télécom mais il n'y a eu aucune concertation préalable. J'ai découvert la

déclaration de travaux placardée au bas de l'immeuble en août dernier. Depuis, on se bat car on a peur pour notre santé. » Ce qui met vraiment en colère Caroline, c'est l'attitude de la mairie qui, selon elle, n'oppose aucune résistance à Bouygues Télécom. « Pourtant, Nogent a été l'une des premières villes à signer, en 2002, une charte de bonne conduite avec les opérateurs. »

J.D.

Le maire assure respecter le principe de précaution

LE MAIRE UMP de Nogent, Jacques J.P. Martin, assure être resté vigilant quant à l'application du principe de précaution. « Je ne conteste pas l'inquiétude des parents mais la ville a pris toutes les dispositions pour que ce projet — une initiative privée que je ne peux empêcher — respecte la réglementation en vigueur », souligne l' élu, qui annonce vouloir procéder à des mesures annuelles pour vérifier que Bouygues Télécom respecte ses engagements. Il rappelle que l'opérateur a accepté de supprimer la troisième antenne initialement prévue.

J.D.

Bienvenue sur le nouveau site internet
www.copac94.com

Tout sur le Centre d'Observation Pour l'Action économique du Val de Marne et ses travaux : indicateurs, études.

Cet événement, auquel l'AHCN n'a pas contribué et ne s'est pas associé, a donc fait reculer une deuxième fois l'opérateur. L'AHCN ne peut que regretter que des parents d'élèves inquiets et des riverains exaspérés en soient réduits à de telles initiatives individuelles pour se faire entendre.

Cette situation confirme l'échec de la « médiation » mise en place par le Maire dont le résultat concret n'est autre que la pose des antennes à l'endroit précis où elles étaient prévues avec, pour seules garanties, des mesures régulières. L'AHCN avait fait le choix de jouer le jeu de cette médiation, inscrite dans une Charte signée par la Mairie avec les opérateurs. Mais, force est de constater que la décision initiale d'autoriser la pose des antennes et de procéder à cette installation le 14 février a été prise unilatéralement sans concertation véritable et sans s'assurer que les adhérents pouvaient l'accepter.

Qui dit « concertation » dit « écoute » et respect des positions de l'autre. Or, ni l'opérateur ni la Mairie n'ont attendu que l'AHCN s'exprime pour fixer une date de reprise des travaux.

Le 10 février, notre courrier indiquait pourtant clairement notre opposition à cette installation. Nous aurions pu faire l'économie de cet épisode lamentable et tenter ensemble de trouver une solution.

Les questions qui se posent désormais sont les suivantes :

- peut-on avoir confiance en Bouygues Télécom ?
- Et, plus grave encore, peut-on avoir confiance dans le Maire de Nogent ?

Aujourd'hui, le Maire nous explique que tout a été fait pour garantir un soi-disant principe de précaution (Cf. Communiqué du Maire distribué le 16 février plus celui reçu ce jour). Or, justement, l'attitude de la Mairie **est la négation même du principe de précaution**. Le prin-

cipe de précaution voudrait, en l'espèce, que l'on respecte la recommandation élémentaire visant à ne pas installer d'antennes à moins de 100m des habitations (500m en Angleterre) ou de bâtiments sensibles mais aussi que l'on n'expose les populations qu'à des radiations beaucoup plus faibles que les standards actuels tant que la preuve n'est pas faite que ces seuils n'ont pas d'effets biologiques nocifs. On constate, malheureusement, que la France n'a adopté en la matière que règles très laxistes et qu'à chaque conflit entre santé publique et intérêts financiers, c'est la santé publique qui trinque.

Ce n'est ni le Maire, ni Bouygues Télécom qui prendra ce risque. Ce sont nos enfants.

NOUS REFUSONS D'EXPOSER NOS ENFANTS A CE RISQUE

Nous refusons que nos enfants soient les cobayes qui permettront à ces mêmes scientifiques de nous dire, demain, que finalement, avec le recul, on s'aperçoit qu'il y avait des risques.

Ni le Maire, ni l'opérateur, ni personne d'autre que nos enfants ne devra alors assumer les conséquences de l'imprévoyance, du manque de courage et de l'aveuglement de ceux qui aujourd'hui, communiquent tellement pour nous rassurer, en disant clairement que nous sommes « mal informés » (cf. courrier du Maire aux parents). L'AHCN s'est largement informée sur la question et tient à la disposition de la Mairie la liste des rapports et études scientifiques consacrés aux risques générés par les émetteurs relais et portables.

Par ailleurs, l'AHCN, association agréée environnement, rappelle qu'elle n'a pas été consultée en amont de ce dossier par la Mairie et que la dégradation environnementale qu'implique l'installation de ces antennes à cet endroit n'a jamais été traitée par la Mairie.

Nous posons donc aujourd'hui publiquement deux questions au Maire de Nogent :

➤ Êtes-vous POUR ou CONTRE la pose d'antennes de téléphonie mobile à 30 m de l'école maternelle Val de Beauté, à quelques mètres du Gymnase C. Marty et à proximité de l'ensemble du groupe scolaire ?

➤ Pouvons-nous compter sur vous pour nous aider à faire comprendre à Bouygues que nous ne voulons pas de ces antennes à cet endroit et qu'un éloignement raisonnable de l'école constituerait une solution acceptable pour tout le monde ? Ou bien vous êtes-vous résigné à ce que les enfants soient exposés à ce risque et à ce que les parents vivent avec cette inquiétude ?

L'AHCN souhaite trouver une solution à cette situation dont l'enlèvement n'est dans l'intérêt de personne.

EN CONSÉQUENCE :

➤ ***Nous demandons un examen approfondi de tous les sites alternatifs au 92 rue François Rolland, en toute transparence, en conciliation avec les associations, les riverains et avec l'aide d'experts indépendants et des autorités compétentes.***

➤ ***Nous demandons la médiation, sur ce dossier, de Monsieur le Maire de Nogent sur Marne, J.P. Martin, et l'arbitrage de Madame Marie-Anne Montchamp, Secrétaire d'État aux Personnes Handicapées, et de Mr. le député Olivier DOSNE, afin que la confiance et la sérénité qui manquent cruellement dans ce dossier, soient rétablies et que les excès passés, de part et d'autre, ne se renouvellent pas.***

Il va de soi, dans l'hypothèse où la réponse serait négative ou se limiterait à une fin de non recevoir, que chacun comprendrait que seuls les intérêts de l'opérateur sont finalement entendus par nos élus. Nous ne pouvons pas l'imaginer.

A ce stade, nous sommes certains que vous nous aiderez à ramener la sérénité sur le coteau de Nogent.

Nous vous prions, Monsieur le Maire, de bien vouloir agréer nos salutations distinguées

Les membres du Conseil de l'Association : MM. Arazi, Bernat, Bonnaud, Chillaud, Clément, Gérard, Laval.

Le Président de l'AHCN, Alfred Raveau

Copies à M. le Maire de Nogent sur Marne et Bouygues Telecom.